

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD
OBJET

**Convention de
délégation de service
public pour
l'exploitation de la
patinoire à la Société
Publique Locale
« Montereau Porte de
Paris »**

N° D_70_2024 (Direction Générale des Services)

L'an deux mil vingt quatre, le 17 juin à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 10 juin deux mil vingt quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, M. BELEK, Mme CAMACHO, Adjoint au Maire, Mme GAGÉ, M. DOURET, Mme IN, Mme LACHEMI, M. MALONGA, Mme MEUNIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme IVAKHOFF représentée par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. MEBARKI représenté par Mme CHOISY, Mme SONI MAZOUZI représentée par M. DERVILLEZ, M. DEYDIER représenté par M. JEGO, Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Absents : M. CHERON – Mme CHOISY – M. ESPARRAGA – M. LEMOINE - M. MONIER

Secrétaire de séance : Mme CAMACHO

DATE
D'AFFICHAGE

18 juin 2024

~~~~~

## Le vote de cette délibération a lieu sous la présidence de M. Stéphane DERVILLEZ

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

22

votants

23

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de commerce et notamment ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,
- Vu les statuts de la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris »
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 10 juin 2024
- Vu l'avis du Comité social territorial en date du 14 juin 2024
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission en date du 10 juin 2024
- Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> commission en date du 11 juin 2024

Dans le cadre de sa stratégie de dynamisation et d'animation territoriale lors des festivités de fin d'année, la ville de Montereau-Fault-Yonne souhaite confier à la SPL « Montereau, Porte de Paris » l'organisation et la gestion de la Patinoire éphémère de la Commune.

Une convention de délégation de service public pour l'exploitation de cet évènement peut être conclue sans qu'il soit besoin de mettre en œuvre une procédure préalable de publicité et de mise en concurrence.

.../...

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de délégation de service public pour l'exercice de ces missions conformément aux articles L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et au Code de commerce et notamment ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes.

**M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers Municipaux quittent la salle en amont de la présentation de la présente délibération et ne prennent pas part au vote**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITE (7 abstentions : M. ALBOUY - M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO – M. DEYDIER représenté par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. ALBOUY)**

Article 1 : D'APPROUVER la conclusion d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Patinoire avec la Société Publique Locale (SPL) « Montereau, Porte de Paris » telle qu'annexée à la présente délibération

Article 2 : D'AUTORISER Mme Majdoline BOURGEAIS EL ABIDI, Adjointe au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention suscitée ainsi que tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHERON